Image not found or type unknown

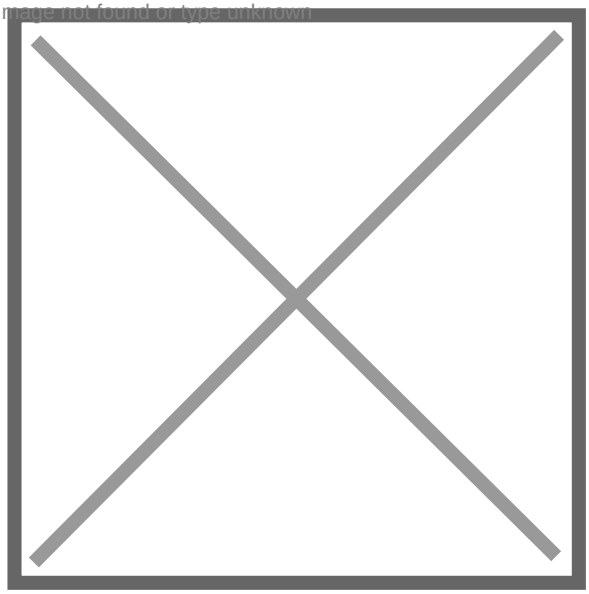

Réduction du temps de travail maternité

Par **sara_95**, le **25/09/2017** à **10:47**

Bonjour,

Est-ce que quelqu'un pourrait me confirmer que cette convention ne prévoit aucune disposition de réduction du temps de travail pendant la grossesse: Convention Aéraulique, thermique et frigorifique
Merci par avance,

Sara

Par **morobar**, le **25/09/2017** à **14:06**

Bonjour,
Je viens de parcourir rapidement cette convention, et la seule disposition inhabituelle concernant la maternité est celle-ci:
==
Les salariées qui, attendant un enfant, ne peuvent continuer à tenir leur emploi habituel et occupent momentanément un poste comportant une rémunération moindre ne subissent pas de déduction de salaire de ce fait.
==
Il n'est donc pas prévu de réduction du temps de travail.

Par **sara_95**, le **25/09/2017** à **16:47**

pfff dégoûtée, merci tout de même.
Pensez-vous qu'un arrangement à l'amiable se tente?

Cordialement,

Sara

Par **morobar**, le **25/09/2017** à **18:09**

Dégoutée ?
Je ne connais personnellement aucune convention collective accordant l'avantage auquel vous aspirez.
Mais votre employeur peut effectivement accéder à une demande en réduction provisoire (ou définitive) du temps de travail.
Mais ,je suppose que le sens de votre interrogation porte sur le maintien du salaire.
Ce sera beaucoup plus difficile à obtenir.
Peut-être en passant par le mi-temps thérapeutique encore que sauf erreur, sa prise en charge par la CPAM implique une certaine ancienneté.

Par **sara_95**, le **26/09/2017** à **11:41**

Oui dégoutée, car dans mon entourage et même les salariés du client pour lequel je travaille ont le droit à cette heure en moins, en général, à compter du 4ème ou 5ème mois de grossesse. Donc sachez que cela se pratique plus que vous ne le pensez même si ce n'est pas le cas de toutes les entreprises/conventions.
Merci pour votre retour en tout cas.

Par **morobar**, le **26/09/2017** à **11:58**

Hé bien moi, en ce qui me concerne je n'ai jamais eu connaissance d'une telle obligation, et je n'ai jamais eu une telle demande présentée par les centaines de salariés que j'ai pu commander.
Je n'ai jamais reproché à une salariée son état, de même que j'ai toujours tenu compte des limites (travail après 22 h par exemple...) et jamais rien discuté/refusé ni déduit en terme de besoins en examens.
Je suis père de famille et mon épouse était salarié je comprends donc les problèmes.
Mais j'ai rencontré beaucoup de chefs d'entreprises qui refusaient l'embauche de jeunes filles considérant le risque d'une maternité proche et probable.

Par **sara_95**, le **28/09/2017** à **15:18**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Je n'ai pas très bien saisi votre réponse mais je n'ai pas envie de tergiversée.

Sara

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés